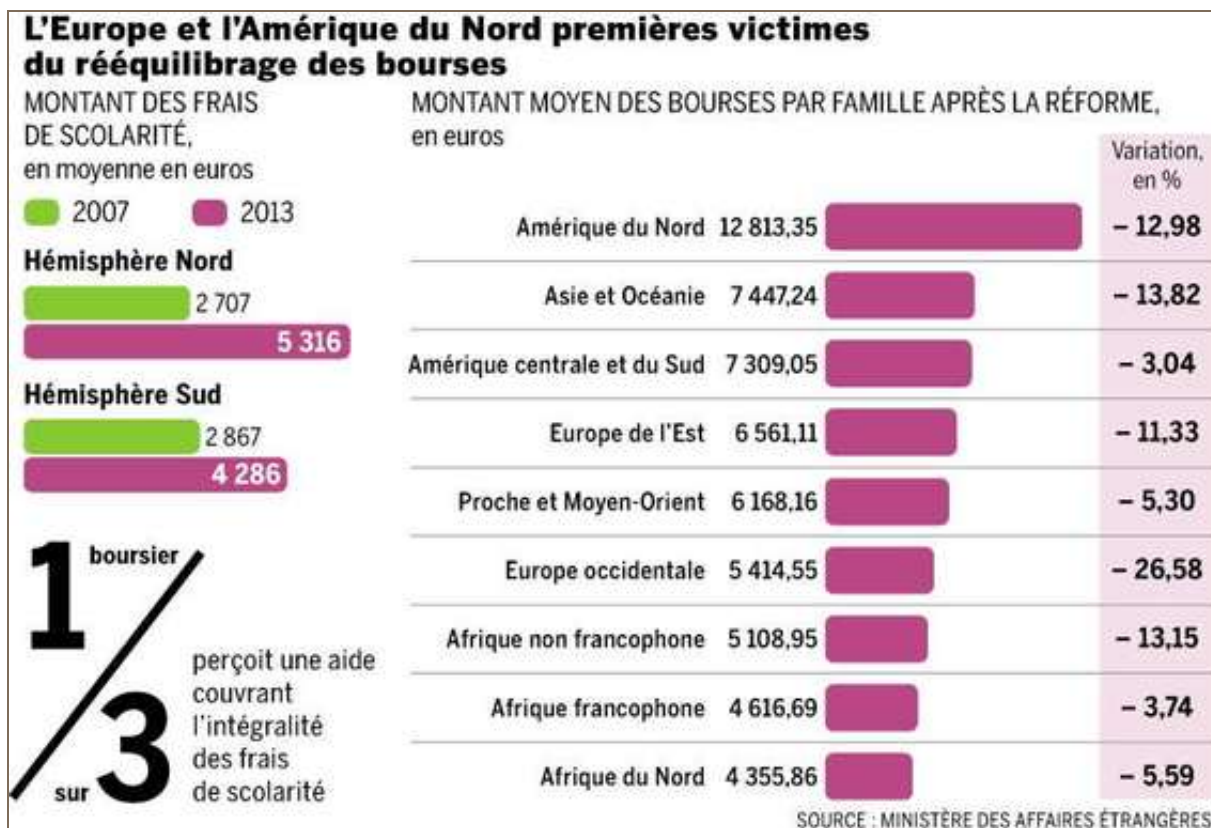


Français de l'étranger : l'aide à la scolarité ne favorise plus les familles aisées



La prise en charge systématique des frais de lycée, décidée par Nicolas Sarkozy, laisse place, depuis le 1er janvier, à des aides sociales qui tiennent compte du coût de la vie selon les pays

La question est éminemment politique. La manière de la poser aussi. On peut se demander pourquoi les impôts des résidents français financeraient les frais de scolarité des 300 000 enfants d'expatriés qui, le plus souvent, paient leurs impôts hors de France. On peut aussi se demander pourquoi les petits Français du bout du monde n'auraient pas accès à une aide à la scolarité quand ceux qui grandissent en France ont une école gratuite. Ces questions prennent une résonance particulière avec le débat sur les exilés fiscaux et la raréfaction de l'argent public.

Au nom de la francophonie, la France dispose d'un réseau unique de 500 établissements dans 148 pays. Les financements publics ne permettent plus d'en couvrir tous les frais et les droits de scolarité demandés aux familles sont d'environ 4 000 euros annuels. Les familles françaises qui font le choix de ces établissements sont aidées par des bourses.

Ce dispositif, qui n'avait pas bougé depuis 1990, a été renforcé sous le mandat de Nicolas Sarkozy par le remboursement intégral des frais de scolarité des lycéens... Mesure prise à une époque où le fils du chef de l'Etat était scolarisé à New York, dans un établissement à 20 000 euros l'année.

A peine installée dans sa fonction, Hélène Conway-Mouret, la ministre déléguée aux Français de l'étranger, a supprimé la prise en charge des frais de scolarité pour les lycéens (PEC) de 2007, mesure critiquée même à

115 000 ÉLÈVES FRANÇAIS SCOLARISÉS À L'ÉTRANGER

1 594 303 Français étaient inscrits comme expatriés fin 2011.

48 % sont en Europe, 20 % en Amérique, 15 % en Afrique, 8,5 % en Asie-Océanie et 6,6 %

au Proche et au Moyen-Orient.

480 établissements français répartis dans 148 pays dépendent de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. 310 000 élèves y sont scolarisés, dont 115 000 Français. 180 000 autres jeunes Français utilisent les systèmes locaux.

26,2 % des personnes consultées par l'enquête 2010 sur

l'expatriation déclarent gagner entre 30 000 et 60 000 euros net par an, 19,7 % plus de 60 000

droite comme onéreuse et injuste, avant de s'attaquer à la refonte des conditions d'accès aux bourses.

euros (enquête de la Maison des Français de l'étranger).

[\[-\] fermer](#)

Car à côté de la PEC, qui distribuait 33 millions d'euros sans prise en compte du revenu des familles, existent des bourses sociales. Au budget 2013, 110 millions d'euros seront distribués et Mme Conway-Mouret, jugeant que les critères d'octroi " *privilégiaient trop les familles au train de vie le plus élevé* ", a changé les règles.

En ouvrant le livre des comptes 2011, la ministre est tombée sur quelques curiosités qui ont conforté ce qu'elle avait vu sur le terrain. Ainsi, en 2011, une famille de Français installée à Londres et gagnant 170 000 euros annuels s'est vue rembourser 41 % des 16 000 euros de frais de scolarité qu'elle déboursait pour ses deux enfants inscrits dans l'école bilingue.

Une autre, expatriée à Houston aux Etats-Unis, était aidée à hauteur de 76 % pour ses 26 000 euros annuels de facture scolaire. En dépit de ses 120 000 euros de revenus annuels...

Globalement d'ailleurs, 776 familles françaises installées aux Etats-Unis se sont partagées en 2011 une enveloppe de 12 millions d'euros au titre de l'aide à étudier dans un établissement français, alors que les 1 470 familles résidant à Madagascar, souvent binationales et percevant des salaires locaux, se partageaient la moitié de cette somme.

En fait, les règles qui prévalaient depuis 1990 à la répartition de cette manne étaient opaques, et s'intéressaient aux sommes restant à une famille une fois son loyer, ses emprunts et tous ses frais payés. On tenait compte aussi bien de sa facture de téléphone, que de ses emprunts ou de ses frais de baby-sitter. Tout se déduisait... La France prenant même en charge une partie des frais de cantine.

Dans la nouvelle formule, en vigueur partout depuis le 1er janvier, la commission (composée de représentants des affaires étrangères, de l'éducation, d'élus et de parents) ne se penche plus que sur les revenus, les charges sociales, les impôts et le coût de l'école. " *L'ancien système créait un effet d'aubaine pour certaines familles* ", reconnaît François Denis, président de la Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français. *Pourtant, cette fois on tombe dans un calcul dangereusement automatique. J'ai demandé à la ministre qu'on évalue le nouveau système au bout d'un an, afin d'observer s'il n'y a pas de laissés-pour-compte.* " A la demande du député socialiste Pouria Amirshahi, un rapport parlementaire devra être réalisé en 2014.

En fait, la répartition des bourses était deux fois inégale. Au sein d'un même pays puisqu'elle privilégiait les familles à hauts revenus dépensant beaucoup. Entre les pays aussi, parce que l'évaluation du coût de la vie n'était pas harmonisée. " *Chaque pays utilisait son barème. Ainsi, on estimait que vivre à Madrid coûtait 15 % de plus qu'à Paris. Qu'être installé à Toronto nécessitait des revenus supérieurs de 97 % à ceux avec lesquels on pouvait vivre en France* ", rappelle l'entourage de la ministre. Cette dernière a décidé d'en finir et d'appliquer désormais une grille utilisée par les entreprises pour calculer le coût de la vie dans le monde.

Si à Caracas l'inflation de ces dernières années sera désormais prise en compte, les Français d'Espagne ou d'Amérique du Nord, hier favorisés, sont les grands perdants. " *Je crains des déscolarisations* ", s'inquiète Soledad Margareto, conseillère auprès de l'assemblée des Français de l'étranger et membre de la commission nationale des bourses. " *Il ne faut pas oublier que le pourcentage de familles dont les frais de scolarité sont totalement remboursés baisse de 32 % dans le nouveau dispositif* ", ajoute François Denis.

Donnée démentie par la ministre qui assure de son côté qu'" *après la réforme, ce sont 400 familles supplémentaires qui sont aidées et les familles hier prises en charge à 100 % continueront de l'être, sauf si elles avaient des revenus élevés* ". Plus globalement, elle s'est engagée à ce qu'" *aucune famille ne pâtisse d'un différentiel supérieur à 20 points entre 2011 et 2012* ". Ceux qui payaient 20 % de l'école ne devraient donc pas s'acquitter de plus de 40 % de leur facture cette année.

Reste que le cas des pays en crise est inquiétant. " *En Espagne, la moyenne des frais de scolarité à la charge des familles pour étudier dans un établissement français est de 4 000 euros annuels. En payer 10 % sera impossible pour certaines familles au chômage* ", ajoute Mme Margareto. Une inquiétude relayée par Jean-

Yves Leconte, sénateur des Français de l'étranger qui craint aussi que 5 % à 10 % des enfants quittent les établissements français.

Globalement, 14 257 familles ont demandé une bourse pour 2012, lors de la première vague de commissions (la seconde est en cours). Au sein de ce groupe, 35 % vont bénéficier d'une prise en charge à 100 %, et 10,8 % entre 90 % et 100 %. Seuls 7,4 % de ceux qui l'ont demandée n'auront rien. L'argent économisé sur la PEC viendra abonder les bourses. L'enveloppe de 110 millions d'euros va croître à 118 millions en 2014 et à 125,5 millions en 2015 selon les engagements pris par Laurent Fabius, le ministre des affaires étrangères.

Le vrai problème, c'est qu'on ne sait plus très bien qui est le Français de l'étranger. De l'expatrié d'une grosse entreprise, cadre supérieur, aux couples binationaux ou aux " aventuriers " qui fuient l'Europe morose, il y a entre eux comme un différentiel de niveaux de vie... que les réformes ont du mal à prendre en compte.

Maryline Baumard

© Le Monde

 **article précédent**

Les associations exigent une réforme...

article suivant 

L'Assemblée va se pencher sur le...